

**DOSSIER DE DEMANDE DE
COTATION N°01/DC/CAM
1er/CIPM/2024 DU 18/09/2024
RELATIVE A L'ACQUISITION DU
MATERIEL ET DES FOURNITURES
SCOLAIRE DANS LES ECOLES
PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
MAROUA 1er, DEPARTEMENT DU
DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-
NORD « lot 1 pour le 1er
semestre » et (lot 2 pour le
second semestre).**

1.0bjet

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er} (Maître d'Ouvrage) lance pour le compte de la Commune, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative à l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires dans les écoles primaires publiques de la Commune de Maroua 1^{er}, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord (lot 1 pour le 1^{er} semestre) et le (lot 2 pour le second semestre).

2.Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent en l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires dans les écoles primaires publiques de la Commune de Maroua 1^{er}, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord, et comprennent tous les matériels prévus dans le cadre du Devis quantitatif et estimatif notamment :

- Le matériel de l'administration et pédagogique
- Le matériel et produits pharmaceutiques
- Le matériel et équipements de sport

3.Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des estimations quantitatives est de : **NEUF MILLION CINQ CENT MILLE (9 500 000) de Francs CFA TTC pour le lot 1 et de NEUF MILLION CINQ CENT MILLE (9 500 000) de Francs CFA TTC pour le lot 2.**

4.Allotissement

N/D

5.Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises agréées dans l'acquisition et la fourniture des équipements et matériel didactique installés au Cameroun et jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

6.Financement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par **Budget du Ministère de l'Education de Base, Exercice 2024.**

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat de la Commune de Maroua 1^{er}** dès Publication de l'avis de consultation. Tel. 699 38 91 80.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être retiré au **Secrétariat Particulier de la Commune de Maroua 1^{er}** dès publication du présent Avis de Consultation. Le retrait du Dossier de Demande de Cotation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable **de cinquante mille francs (30 000) francs CFA**, payable à la recette municipale de Maroua 1^{er}.

9.Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont l'original et six **(06)** copies marquées comme telles, devra par venir au **Secrétariat de la Commune de Maroua 1^{er}** au plus tard **le 11/10/2024 à 14 heures**, heure locale.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CAM 1^{er}/CIPM/2024 DU
RELATIVE A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DES FOURNITURES
SCOLAIRE DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA 1^{er}, DEPARTEMENT DU DIAMARE,
REGION DE L'EXTREME-NORD « lot 1 pour le 1^{er} semestre » et
(lot 2 pour le second semestre).

10.Delai de Livraison

Les délais maximums prévus par le Maître d'Ouvrage pour la livraison du matériel objet de la présente Demande de Cotation pour chacun des lots sont de : **Trente (30) jours** à compter de

la date de notification de l'Ordre de service de commencer la livraison.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de **premier ordre** agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 5 de la DCO, d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille **(190 000) de francs CFA pour chacun des lots**, et valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de

premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet de l'offre.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, des offres techniques et financières qui aura lieu **le 11/10/2024 à 15 heures**. Dans la salle des délibérations de la Commune de Maroua 1^{er}, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Ces offres seront chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) puis, accompagnées du modèle de soumission signé.

14.Critères d'évaluation

13.1 Principaux critères éliminatoires:

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Dossiers incomplets dans les 48 heures après l'ouverture,
- Note technique inférieur à 70%.

13.2. Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture des offres par la Commission de Passation des Marchés Publics compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre.
- Références de l'Entreprise ;
- Matériel de livraison;
- La disponibilité du matériel et des équipements de

livraison (véhicule de livraison)

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% des réponses positives seront éligibles à l'analyse financière.

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier de Demande de Cotation.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Maroua 1^{er}.